

DELIVREE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.543-99 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES ARTICLES 8 ET 10 DU REGLEMENT (CE) N°303/2008 (Hors Catégorie V)

COP38

27 Rue des Trembles , 38100 Grenoble

Siret n° 84993205800019

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, l'organisme Socotec Certification France par décision ministérielle **en date du 27/07/2018 référencée TREP1820295A**

Satisfait aux exigences relatives à la délivrance d'une

Attestation de capacité Fluides Frigorigènes

Et dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

Catégorie I : contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur

Catégorie II : maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigènes et contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Catégorie III : récupération des fluides des équipements de réfrigération , de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène

Catégorie IV : contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Délivré le : **20/06/2019**

Valable jusqu'au : **19/06/2024**

(sous réserve du maintien de la conformité aux exigences applicables)

Guillaume REY Directeur Opérationnel

Ce certificat est délivré en application de l'article r. 543-106 du code de l'environnement, ainsi que du règlement de certification de délivrance des attestations de capacité et des conditions générales de vente de SOCOTEC Certification France. Il pourra être suspendu ou retiré avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R. 543-101 et R. 543-104 du code de l'environnement.

